

Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE

Le Bourg

71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 08 Mars 2016 à 20h00 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- Plan local d'urbanisme – règlement et extrait de zonage
 - Bilan Saint Valentin 2016
 - Amendes de police
 - Adap (délibération)
 - SIVOM travaux aménagement de sécurité et entretien de voirie
- Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le huit mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 04 Mars 2016 (Présent Excusé)

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Février 2016 : le procès-verbal de la réunion du 03 février 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Révision Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Gauthier MOSBACH nous a envoyé le règlement réajusté suite à la réunion du 28/02/16. Un avis de principe est demandé. Une remarque sur la zone IAU a été remontée et sera transmise au cabinet en charge du dossier. Les dates des prochaines réunions sont :

Le mercredi 16 mars à 17h00 PLU pour la validation de documents de règlement.

Le mercredi 16 mars à 19h30 PLU pour la réunion publique à la salle des fêtes (une note d'information sera mise dans toutes les boîtes aux lettres, dans le journal local et sur le site internet de la commune.

2. Bilan Saint Valentin 2016

La Saint Valentin 2016 a été une réussite. Huit couples sont venus confirmer leur mariage, et ont été entourés d'une centaine de personnes pour le dîner aux chandelles, précédé du vin d'honneur servi par les vigneron et du concert à l'église fortement applaudi.

Le bilan de la Saint Valentin 2016 n'est pas finalisé, toutes les factures n'étant pas arrivées à ce jour le résultat définitif sera annoncé lors du prochain conseil. Le résultat devrait s'annoncer satisfaisant.

3. Amendes de police

Madame le Maire donne lecture de la lettre de la direction des routes et des infrastructures concernant la « répartition du produit des amendes de police ». Après étude du dossier la DRI a émis favorable partiel.

4. Adap (délibération)

Madame le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune Saint Amour Bellevue a montré que plusieurs ERP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014.

Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

La commune a fait la demande de prorogation de délai de dépôt qui a été accordée et donc repoussé au 01 avril 2016.

Aussi, la commune de Saint Amour Bellevue a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour tout/plusieurs ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 01 Avril 2016, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune ;

AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet

- Le Conseil Municipal délibère (10 pour, 0 contre, 0 abstention)

DM 2016/007

5. SIVOM travaux aménagement de sécurité et entretien de voirie

La commune de Saint Amour Bellevue a fait le choix des travaux de voiries suivant :

- Saint Amour – Parking « La Ville »
- Saint Amour – Route de « Sathonat » pour partie
- Saint Amour – Chemin des « Pins »

Demande à faire au SIVOM concernant les travaux sur la place de Durbuy.

6. Subvention d'équipement

La Commune de Saint-Amour-Bellevue a sollicité l'attribution d'une subvention de 20 000 euros au titre des « Fonds de concours » à la communauté de communes concernant l'opération agrandissement école et accessibilité mairie projet de 2014 et finalisé en 2015.

Les membres de la communauté de communes ont voté et accordé les crédits.

Madame le Maire demande au conseil de délibérer pour accepter cette subvention et l'inscrire au budget 2016

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré (11 pour, 0 contre, 0 abstention)

DM 2016/008

7. Affaires diverses

➤ 1ère réunion assainissement

La commission assainissement s'est réunie le mardi 8 mars à 18.30.

Dans un premier temps, la commission va procéder au tri des archives existantes.

Il a été évoqué dans l'étude, l'ambition de relier le « lieu dit la Piat » au projet assainissement en cours

La prochaine réunion est prévue le **15 Mars 18h30**.

L'entretien avec Monsieur Jérôme PIAZZA (Chef du pôle) présentera l' A.T.D. le jeudi 17 Mars à 18h30 en mairie est décalée au **mercredi 30 Mars 2016 à 18h30**

➤ Affaire Augoyard et Chevalier

Suite aux jugements du 25 février 2016 rendus par le Tribunal Administratif de DIJON dans les affaires opposant la Mairie aux Consorts CHEVALIER et AUGOYARD.

Les Consorts AUGOYARD ont été débouté de leurs demandes, ils disposent d'un délai de deux mois pour faire appel des jugements

➤ Sécurité lieu dit « la ville »

Suite au courrier de Madame le Maire du 11 janvier 2016 relatif à une demande d'assistance technique et financière visant à améliorer la sécurité du carrefour formé par la RD 169 et la RD 486 au lieu-dit « La ville » sur la commune de Saint-Amour-Bellevue.

La Direction des routes et des infrastructures a envoyé une réponse en date du 29 février 2016 et va procéder à une analyse de sécurité globale. Les données d'accidentologie départementale ainsi que la conception géométrique du carrefour seront observées afin d'évaluer le niveau de risque routier du secteur.

Il nous informerons des résultats de l'étude et de la suite qui lui sera réservée.

➤ **Radar pédagogique : « les Guillons » Saint Amour Bellevue**

Un radar pédagogique a été positionné du 22/02/16 au 29/02/16 au lieu « Les Guillons » afin d'évaluer la vitesse moyenne et pouvoir proposer des mesures de sécurité nécessaires.

➤ **Sydesl** : Madame le Maire était en réunion ce jour avec le SYDESL afin de recenser tous les besoins de la commune : comme l'enfouissement « route du Paradis », les problèmes de basses tensions, la suppression des lignes moyennes tensions vers la poste, renforcement de réseaux vers La Piat, Les Davignolles, possibilité d'enfouissement aux Thévenins Lesdits travaux devant s'échelonner sur plusieurs années, si acceptés par le SYDESL.

Une note de synthèse nous sera transmise ultérieurement.

➤ **Arbre élagué** : L'arbre gênant de Monsieur Juveneton a été élagué par les propriétaires directement.

➤ **Compteur Linky**

Le compteur Linky est un compteur communicant, cela signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il a été conçu pour faciliter la vie des clients d'ERDF.

La pose des compteurs communicants Linky a commencé le 1er décembre 2015.

L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021.

Lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client.

La pose de ces compteurs fait débat sur le plan de la santé et une décision du Conseil devra être prise pour accorder ou interdire le remplacement sur la commune des compteurs d'électricité.

➤ **Manque d'hygiène sur animal** : une plainte a été déposée à la SPA pour maltraitance et manque d'hygiène sur animal. Madame le Maire se rendra sur place et donnera son avis.

➤ **Temps périscolaires** : demande d'un panneau d'affichage supplémentaire, des clefs supplémentaires et une armoire à pharmacie qui ferme à clefs.

➤ Madame le Maire informe qu'elle va demander une estimation pour bitumer le sol de la cour d'école qui fait débat depuis de nombreuses années, et ce à la demande des parents d'élèves.

➤ Il a été évoqué que « Route du moulin Berger », une parcelle communale sert de décharge sauvage, Madame le Maire demande l'intervention du SIVOM.

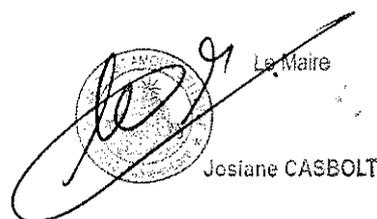
➤ **Le CMJ réunion mercredi 09 mars 17h30 à pruzilly**

➤ **Repas des anciens = le samedi 12 Mars 2016**

➤ **Conseil école : le jeudi 10 mars 18h30**

➤ **FNACA = 19 mars 16h30**

➤ **Date du prochain CM : Mercredi 30 Mars 2016 (vote du budget 2016)**



Le Maire

Josiane CASBOLT

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30*